





<u>Siège Social</u>: 13 bis rue du Maréchal Lyautey 95620 PARMAIN

<u>Dépôt et Correspondance</u>: ZAC des Portes de l'Oise, 326 Rue Henri Becquerel

Bat D6 - 60230 CHAMBLY

Agence BRETAGNE: 23 Rue de FROUT 29000 QUIMPER TEL: 0298823055 LGMO95 Maroc: Bernoussi 2, Rue 2, N°1 Sidi Bernoussi 20000 CASABLANCA

Mail: LGMO95@orange.fr Site: www.lgmo95.com/

Port: 0607688674 Tel: 0139995285

Cisaille Guillotine hydraulique CNC ERMAKSAN HVR 3100X6

2014

Réglage jeu entre-lames automatique.

Réglage angle de coupe hydraulique automatique.

Support arrière de tôle fine pneumatique et monobloc longueur 800 mm pour tôle jusqu'à 3 mm.

Graissage centralisé.

Butée d'équerre 2000 mm + 2 supports 1000 mm.

Caractéristiques

Longueur de coupe : 3100 mm Epaisseur max. acier :6 mm Epaisseur max. inox :3 mm Nombre de serre-tôle : 14 Nombre de coupe/min. :20

Course butée arrière motorisée : 1000 mm

Angle de coupe : 1.2°

Hauteur de travail: 800 mm

Puissance moteur principale: 11 kW

Longueur totale : 4000 mm Largeur totale :2700 mm Hauteur totale :2100 mm

Poids: 8500 kg

Volume d'huile:150 litres



Prix HT de 22000.00 €

Conformément à la loi 92.1442 du 31/12/1992, tout retard de règlement entrainera des pénalités calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, au jour de l'échéance. **Retard de Paiement** : Indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales figurant ci-dessous et au verso.

Clause de réserve de propriété: Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, ainsi que le droit de les reprendre jusqu'au paiement (loi n°80-335 du 15/05/1980). Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Clause attributive de compétence: Toute contestations relatives au présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de Paris.